

Côtes, gorges et criques crétoises

DU 5 au 12 octobre 2024

FORMALITES ET SANTE

Passeport

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité pour les ressortissants français, belges ou suisses. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sécurisées françaises délivrées à des majeurs entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ont automatiquement une durée de validité étendue de 5 ans, sans modification matérielle du titre. Ainsi, la carte d'une personne majeure au moment de la délivrance portant comme date de fin de validité le 23 avril 2014 sera en réalité valable jusqu'au 23 avril 2019. De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Si vous voyagez uniquement avec votre carte nationale d'identité, vous pourrez télécharger et imprimer une notice multilingue expliquant ces nouvelles règles en allant à l'adresse suivante :

<http://media.interieur.gouv.fr/interieur/cni-15ans/document-a-telecharger-grece.pdf>

De nouvelles mesures de sécurité sont entrées en vigueur dans les aéroports : les appareils électroniques (smartphones, tablettes, portables...) doivent être chargés et en état de fonctionnement pour tous les vols allant ou passant par les Etats-Unis et Londres. Les agents de contrôle doivent pouvoir les allumer. Par précaution, ayez votre chargeur à portée de main. Si votre appareil est déchargé ou défectueux, il sera confisqué. Cette mesure étant susceptible d'être étendue à d'autres aéroports, nous vous conseillons de charger vos appareils électroniques avant le vol quelle que soit votre destination.

Visa

Pas de visa pour les ressortissants français, belges ou suisses. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Vaccins obligatoires

Pas de vaccination obligatoire.

Vaccins conseillés

Comme toujours et partout, il est important d'être protégé contre : diphtérie, tétanos, poliomyélite, mais aussi rougeole et coqueluche ; hépatites A et B.

Préventions contre le paludisme

Le paludisme, qui avait complètement disparu, réapparaît épisodiquement par petites épidémies locales. Aucun traitement préventif n'est requis, mais une protection efficace contre les piqûres

de moustique sera d'autant plus utile que la dengue et la maladie du Nil (West Nile) peuvent sévir.

Autres risques parasitaires, infectieux et traumatiques

Si, comme dans tous les pays d'Europe, le voyageur n'est pas exposé aux risques sanitaires «exotiques », les risques comportementaux ou environnementaux peuvent être les mêmes qu'ailleurs.

Informations pratiques

Les infrastructures sanitaires sont, bien sûr, satisfaisantes partout, mais le coût des soins dans certaines structures privées nécessite que l'on vérifie toutes les clauses du contrat d'assurance assistance souscrit avant le départ.

Il est conseillé de demander de demander la carte européenne d'assurance maladie via le site ameli.fr, elle facilite la prise en charge de soins médicaux en Europe. Elle atteste des droits de son titulaire à l'assurance maladie française. Lors de vacances ou d'un court séjour en Europe, il est conseillé de se la procurer.

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est utilisable dans les États de *l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE)* ou en Suisse.

>> Pour plus d'infos consultez le site du [ministère de l'Europe et des affaires étrangères](#) qui est la référence de Marcher Courir Découvrir – MCD avant toute programmation d'un raid.

>> Vous pouvez aussi consulter les [conseils santé de Terdav](#) notre prestataire voyage